

SÉRIE 5
NOVEMBRE 2010

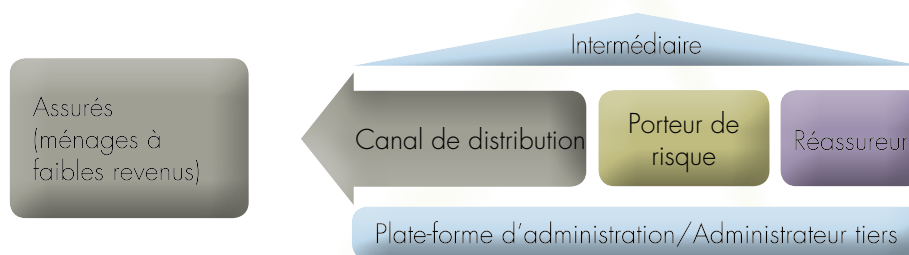
INTRODUCTION

DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION : ÉCHELLE ET EFFICIENCE

Le Fonds pour l'innovation en micro-assurance de l'OIT collabore actuellement avec plus de 40 organisations qui ont entrepris des démarches de recherche-action afin de tester des moyens de fournir une meilleure couverture assurance aux ménages à faibles revenus. Certaines proposent des assurances santé, d'autres des assurances vie ; certains produits couvrent les risques agricoles, d'autres protègent les habitations ; certains produits composites, enfin, couvrent toute une palette de risques.

Le Fonds collabore avec différents types d'organisations tout le long de la chaîne de distribution : celles qui s'occupent des ventes et du service en début de chaîne et celles qui gèrent les polices et les demandes d'indemnisation en fin de chaîne, ainsi que les porteurs de risque. Il arrive qu'une seule organisation assure toutes ces fonctions. Si ce n'est pas le cas, le Fonds travaille avec des intermédiaires pour mettre bout à bout tous les maillons de la chaîne de distribution (voir Figure 1).

Figure 1. Chaîne de distribution de la micro-assurance



Le modèle économique de l'assurance des travailleurs pauvres requiert de la patience. Mais la micro-assurance peut être viable, voire rentable, si les conditions nécessaires sont réunies. Ces conditions sont généralement des systèmes administratifs efficaces et un grand nombre d'assurés.

Un produit de micro-assurance réussi doit reposer sur des systèmes administratifs optimaux sur le plan coût-efficacité. Étant donné que les produits de micro-assurance sont plus simples et offrent des avantages plus réduits que les produits d'assurance standard, on pourrait penser qu'ils sont plus faciles à gérer. C'est tout le contraire. Du fait de la plus grande complexité d'acteurs impliqués et, souvent, du plus grand nombre de transactions, il faut particulièrement veiller à rationaliser les processus et à contrôler les coûts à chaque étape de la procédure d'administration de la police (voir Figure 2).

Figure 2. Procédure d'administration d'une police



De la même façon, la viabilité de la micro-assurance se trouve renforcée lorsque les organisations touchent un grand nombre de ménages, ce qui engendre des économies d'échelle qui permettent d'étaler les coûts fixes et de réduire le coût administratif par police. Une portée étendue répond aussi à la mission de développement des fournisseurs de micro-assurance, car elle permet à des ménages pauvres bien plus nombreux de gérer les risques de façon moins coûteuse. Dans cette optique, le Fonds accueille actuellement les demandes de subvention qui répondent à la double problématique de **l'échelle et de l'efficacité** et qui s'intéressent tout particulièrement au rôle de la technologie.

En 2008, l'Organisation internationale du travail (OIT) a créé le Fonds pour l'innovation en micro-assurance grâce au soutien financier de la Fondation Bill & Melinda Gates. En accordant des subventions, en aidant au renforcement des capacités, en conduisant des recherches et en diffusant les bonnes pratiques, ce fonds mondial s'efforce d'encourager le développement de services d'assurance de qualité destinés à un grand nombre de ménages et d'entreprises à faibles revenus.

L'intérêt de l'OIT pour la micro-assurance est double. D'un côté, la micro-assurance permet d'étendre la protection sociale à des populations marginalisées comme les travailleurs de l'économie informelle. De l'autre, l'OIT est aussi préoccupé par les aspects sociaux de l'accès au marché financier qui exclut souvent les travailleurs pauvres. La micro-assurance permet donc, pour l'OIT, d'améliorer l'accès à la protection sociale et de soutenir des marchés de l'assurance « inclusifs ».

L'objectif premier du Fonds est d'apprendre : apprendre comment fournir une meilleure couverture d'assurance à davantage de personnes à faibles revenus ; apprendre comment développer une culture de l'assurance chez les pauvres ; et comprendre dans quelle mesure les travailleurs pauvres peuvent bénéficier de l'assurance en tant qu'outil de gestion des risques sans mettre en danger la viabilité du fournisseur. Pour atteindre cet objectif d'apprentissage, le Fonds soutient des activités qui remettent en cause les idées reçues. Ses subventions à l'innovation doivent être considérées comme des projets de recherche-action, des initiatives dynamiques menées de manière expérimentale pour évaluer leur efficacité ou leur impact.

Le Fonds a une mission étendue. Sur le plan géographique, il s'intéresse aux pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Il propose plusieurs types de produits, parmi lesquels des assurances santé, agricoles, vie (mais pas crédit vie) et biens et met l'accent sur les produits innovants qui bénéficient à un grand nombre de personnes à faibles revenus. De la même façon, le Fonds soutient plusieurs types de modèles institutionnels et encourage les approches plurielles pour exploiter les atouts des organisations participantes. Pour résumer, les produits et les modèles doivent être autosuffisants et répliquables à grande échelle et ils doivent repousser les frontières du possible.

Le Fonds ne prévoit pas pour l'instant d'organiser d'autres séries de demandes de subvention.

QU'EST-CE QUE
LE FONDS POUR
L'INNOVATION EN
MICRO-ASSURANCE ?

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE LA SÉRIE 5 ?

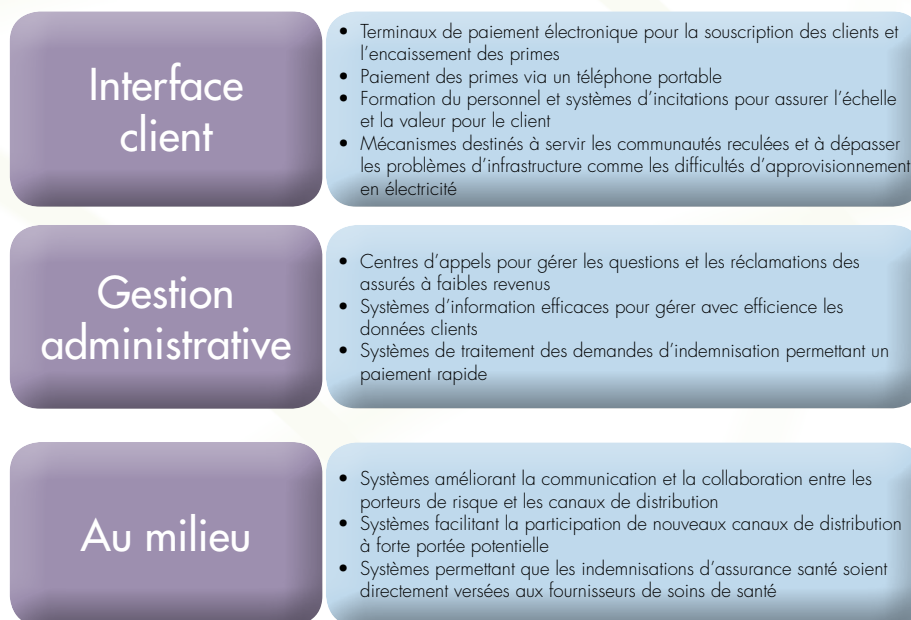
La Série 5 est financée par la **Z Zurich Foundation** de Zurich Financial Services qui, avec l'OIT et la Fondation Bill & Melinda Gates, partage un intérêt pour les méthodes innovantes permettant de fournir de meilleurs produits d'assurance à un plus grand nombre de ménages à faibles revenus. Avec cette ligne de subvention, le Fonds espère soutenir entre trois et cinq subventions importantes (de 100 000 à 500 000 dollars des Etats Unis) et de quatre à cinq petites subventions (inférieures à 100 000 dollars des Etats Unis).

Au cours de la Série 5, le Fonds sélectionnera des candidats qui proposent d'avoir recours à la technologie et à d'autres innovations pour gagner en efficacité opérationnelle et/ou permettre aux organisations de toucher un grand nombre de ménages pauvres. L'accent n'est pas seulement mis sur la technologie, mais aussi sur les changements de processus qui permettent une augmentation efficace de l'échelle des opérations. Le Fonds s'intéresse à tous les stades des opérations, depuis l'interface client en début de chaîne jusqu'au traitement des souscriptions et des demandes d'indemnisation et aux renouvellements en fin de chaîne, en passant par les mécanismes qui assurent le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne (voir Figure 3).

- **Interface client** : en micro-assurance, l'interface avec les assurés peut demander beaucoup de temps et revenir particulièrement cher comparativement au montant de la prime. Le Fonds souhaite appuyer les innovations telles que celles qui prévoient l'utilisation de téléphones portables, de terminaux de paiement électronique et de cartes à puce et qui sont susceptibles d'améliorer l'efficacité à différents stades de la procédure d'administration des polices décrite ci-dessus. L'innovation doit faciliter l'utilisation de l'assurance par les personnes à faibles revenus, c'est-à-dire parvenir à dépasser des contraintes importantes comme le manque de connaissances ou l'éloignement géographique du groupe cible. L'objectif premier est de faire baisser les coûts administratifs tout en maintenant l'excellence du service. Il est à cet égard essentiel de bien former le personnel de terrain, qui n'est que rarement familiarisé avec l'assurance, afin que les messages soient diffusés de manière cohérente et que les processus soient correctement suivis.
- **Gestion administrative** : si en début de chaîne se trouve l'interface avec les assurés, la gestion administrative est un processus que le client ne voit pas et qui comprend entre autres la gestion des documents papier et la saisie et l'analyse des données. Les subventions à l'innovation doivent appuyer l'expérimentation de solutions telles que les logiciels informatiques destinés à améliorer l'efficacité des processus administratifs et de traitement des demandes d'indemnisation et reliés à des systèmes comptables assurant un protocole de contrôle fiable, ainsi que l'expérimentation de mécanismes permettant de traiter avec efficacité les questions et les réclamations des assurés à faibles revenus.
- **Au milieu** : la micro-assurance implique souvent une collaboration avec un grand nombre d'organisations. Des innovations permettant de relier plus facilement les organisations le long de la chaîne de distribution peuvent s'avérer décisives pour l'amélioration de l'efficacité et de l'échelle. Ces innovations peuvent également permettre à de nouveaux acteurs de s'impliquer en micro-assurance : il peut s'agir d'opérateurs de téléphonie mobile ou de détaillants qui procèdent déjà à certaines transactions financières avec les ménages à faibles revenus, ce qui permet d'élargir l'accès à l'assurance.

DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION : ÉCHELLE ET EFFICIENCE

Figure 3. Exemples d'innovations pour la Série 5



Ces exemples sont donnés à titre purement indicatif. Les autres innovations portant sur les questions clés sont les bienvenues. Un des paramètres les plus importants est sans doute que l'innovation puisse améliorer la valeur pour le client, par exemple en réduisant les coûts, en augmentant les avantages et l'accessibilité, en accélérant le traitement des demandes d'indemnisation et/ou en améliorant la transparence.

Si d'importantes subventions peuvent être accordées à des candidats qui sont prêts à augmenter l'échelle d'un pilote qui a fait ses preuves, le Fonds accorde aussi de petites subventions (inférieures à 100 000 dollars des États Unis) pour soutenir des améliorations modulaires touchant des secteurs opérationnels particuliers et destinées à augmenter l'efficacité de manière significative. Cette approche modulaire peut déboucher sur des améliorations de processus à différents niveaux des opérations de micro-assurance.

Grâce aux organisations bénéficiaires sélectionnées à l'occasion de la Série 5, le Fonds espère pouvoir répondre aux questions clés suivantes qui permettront d'apporter une plus grande valeur au client et d'améliorer les modèles économiques :

- Quels sont les coûts en matière d'offre et de distribution de micro-assurance qui peuvent être nettement réduits et de quelle façon ?
- Dans quelle mesure la technologie et l'amélioration des processus peuvent-elles réduire les coûts administratifs et améliorer la gestion des risques ?
- Quels sont les coûts et les avantages de l'utilisation de différents types de technologies (téléphones portables, cartes à puce, logiciels de bases de données) dans le but d'améliorer l'efficacité ?
- La technologie peut-elle augmenter la valeur du produit pour les pauvres, c'est-à-dire entraîner des coûts de transaction moins élevés, moins de refus de demandes d'indemnisation et plus de rapidité dans le paiement de celles-ci, le tout se traduisant par un taux de renouvellement plus élevé ?

DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION : ÉCHELLE ET EFFICIENCE

QUI A DROIT AUX SUBVENTIONS À L'INNOVATION ?

- La technologie peut-elle améliorer l'intégration d'acteurs multiples impliqués dans la conception et la prestation de micro-assurance ? Quels sont les moyens efficaces pour synchroniser les systèmes des porteurs de risque et ceux de leurs partenaires de distribution ?
- Comment les prestataires de micro-assurance peuvent-ils augmenter sensiblement l'échelle de leurs opérations ? Comment peuvent-ils gérer cette augmentation d'échelle ?
- Comment de nouveaux acteurs de micro-assurance, comme les détaillants, les services publics ou les entreprises de télécommunication, peuvent-ils permettre aux assureurs de toucher de nouveaux marchés ?
- Quels sont les obstacles à l'introduction de solutions technologiques en micro-assurance et comment ces obstacles peuvent-ils être franchis ?
- Dans quelle mesure la technologie donne-t-elle accès à des données pertinentes permettant de prendre de meilleures décisions et d'obtenir de meilleurs résultats ?

Le Fonds souhaite constituer un portefeuille de bénéficiaires de subventions diversifié dans les pays en développement et met l'accent sur l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Les organisations ayant droit aux subventions sont notamment les suivantes :

- **Les porteurs de risque** tels que les sociétés d'assurance, les micro-assureurs semi-formels ou les fédérations de régimes de micro-assurance ;
- **Les canaux de distribution** qui engagent des transactions financières avec un grand nombre de ménages à faibles revenus et ont su gagner leur confiance, et **les intermédiaires** qui peuvent établir un lien entre les porteurs de risque et les canaux de distribution ;
- **Les acteurs du secteur de l'assurance** tels que les administrateurs tiers ou les centres de traitement des demandes, les sociétés de services technologiques comme les fournisseurs de matériel informatique, de logiciels et de services de gestion de bases de données (en consortium avec des micro-assureurs), les centres de formation et les associations patronales du secteur.

Le Fonds souhaite travailler avec des organisations matures ayant de solides références dans leur domaine d'activité. Elles doivent disposer de systèmes de contrôle interne et être capables de produire des états financiers ainsi qu'une actualisation régulière des indicateurs de performance clés. Les entreprises naissantes ne doivent pas postuler.

Le Fonds donne la préférence, lorsque c'est possible, aux propositions dont le demandeur principal est un micro-assureur (défini au sens large) opérant dans un pays en développement - et il est moins intéressé par des demandes émanant d'organisations d'appui aux pays en développement, bien qu'elles puissent, bien entendu, faire partie d'un consortium. Les entreprises spécialisées dans la technologie ne doivent pas postuler seules, mais en partenariat avec des micro-assureurs afin de tester l'intervention sur le terrain. Si la demande est faite au nom d'un **consortium**, l'une des organisations qui le composent devra être désignée comme demandeur principal et comme premier contact pour le Fonds.

DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION : ÉCHELLE ET EFFICIENCE

QUELS TYPES DE PROJETS BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DU FONDS ?

Le Fonds préfère soutenir des démarches visant à développer, améliorer ou consolider les programmes de micro-assurance déjà existants. Il n'est **pas** à la recherche d'études de faisabilité ou d'études de marché.

Le Fonds ne soutiendra pas le développement de logiciels destinés à la vente, du moins pas durant la période du projet ; il est intéressé par des solutions innovantes mises en œuvre directement au sein d'environnements de micro-assurance et qui permettent de répondre aux questions clés énoncées ci-dessus.

A l'exception de certaines petites subventions, les projets proposés doivent être conçus de manière à être viables à la fin de la période de subvention, soit parce qu'ils sont financièrement autonomes soit parce que des ressources supplémentaires ont été trouvées pour poursuivre les opérations. La plupart des projets ont une durée de deux à trois ans.

Le Fonds s'intéresse tout particulièrement aux projets ayant une conception expérimentale afin de pouvoir comparer différentes approches, ce qui permettra de répondre à certaines des questions clés mentionnées plus haut.

Pour toutes les initiatives, les demandeurs sont tenus de **contribuer à hauteur de 25 % au moins** du coût total du projet. Les sommes générées par les services offerts via le projet ne peuvent pas être utilisées à titre de cofinancement. Les contributions en nature peuvent être prises en compte si elles proviennent de demandeurs à but non lucratif.

CE QUE LE FONDS ATTEND DES BÉNÉFICIAIRES DES SUBVENTIONS

Pour recevoir une subvention, les demandeurs doivent signer avec l'OIT un accord standard de subvention de projets de micro-assurance, et en respecter les termes et conditions. Cet accord, disponible sur le site Internet du Fonds, comprend des clauses sur la propriété intellectuelle, les obligations de soumission de rapports financiers, le versement des fonds, les procédures de règlement des litiges et des détails sur la proposition de mise en œuvre du projet.

L'un des principaux objectifs du Fonds consiste à **recueillir et diffuser des informations sur les leçons tirées des expériences menées**. Les bénéficiaires des subventions sont tenus de participer à un travail de recherche-action consistant à décrire et analyser les enseignements tirés de leurs initiatives novatrices. Ce processus implique de soumettre régulièrement des rapports financiers et des bilans sur la situation du projet et de réfléchir à l'obtention (ou non) de certains résultats. Il pourra être demandé aux bénéficiaires de permettre aux chercheurs et consultants de l'OIT la collecte de données *in situ* et la réalisation d'études. Les bénéficiaires devront également participer activement à des forums d'experts, à la fois en personne et en ligne, afin de partager leur expérience avec d'autres bénéficiaires de subventions, ainsi qu'avec toutes les personnes souhaitant en savoir plus sur la micro-assurance.

Les subventions seront octroyées par tranches ; pour avoir droit aux tranches suivantes, les bénéficiaires devront avoir atteint les objectifs convenus en commun. Ils devront en outre soumettre leurs rapports dans les délais.

DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION : ÉCHELLE ET EFFICIENCE

COMMENT LES
BÉNÉFICIAIRES
SERONT-ILS
SÉLECTIONNÉS ?

Le Comité de pilotage indépendant du Fonds sélectionnera les candidatures qui satisferont le mieux aux critères énoncés ci-dessous. Pour cette Série, le Fonds a mis en place un système de pondération pour montrer que certains critères sont plus importants que d'autres.

Les candidats ont jusqu'à la date du 25 janvier 2011 inclus pour postuler en ligne. Le Fonds se réserve le droit de demander des informations complémentaires. Tous les candidats seront avertis du résultat fin juin 2011.

Pour les demandes de financement inférieures à 100 000 dollars des Etats Unis, les questions sont moins nombreuses et il n'y a pas de modèle financier à fournir. Pour les demandes de plus de 100 000 dollars des Etats Unis, le processus comprend deux phases. Dans un premier temps, les organisations intéressées ont jusqu'au 25 janvier 2011 pour postuler grâce au formulaire de candidature en ligne. En avril 2011, le Fonds sélectionnera entre 6 et 8 candidats à fort potentiel pour étudier plus avant leur projet. Dans un second temps, il travaillera avec les organisations sélectionnées afin d'aligner leur projet sur ses objectifs d'apprentissage. Le Comité de pilotage indépendant procédera ensuite au choix des projets qui correspondent le mieux aux priorités du Fonds.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE EN DEUX PHASES POUR LES SUBVENTIONS DE LA SÉRIE 5 SUPÉRIEURES À 100 000 DOLLARS DES ETATS UNIS



QUELLE EST LA
PROCÉDURE DE
DEMANDE ET DE
SÉLECTION ?

1. Demandes : l'OIT utilise une procédure de demande électronique à laquelle il est possible d'accéder sur le site web du Fonds (www.ilo.org/microinsurance). Veuillez noter que :

- La **date limite** de remise des candidatures est le 25 janvier 2011 à 17h00 (heure d'Europe centrale). Les candidatures reçues après cette date ne seront pas examinées.
- La soumission des demandes en ligne se fait par le biais d'une procédure sécurisée, avec une protection par mot de passe, qui commence par l'enregistrement de l'utilisateur.
- Les demandes peuvent être soumises en une ou plusieurs sessions web successives. Le Fonds ne peut pas accéder aux demandes en cours de soumission. Il ne peut visualiser que les demandes dûment remplies, après leur soumission.
- Les candidats qui éprouvent des difficultés à soumettre leur demande en ligne ou qui ne sont pas en mesure d'accéder à Internet sont invités à prendre contact avec microinsurance@ilo.org ou à appeler le +41 22 799 67 86 bien avant la date de soumission des demandes. Pour éviter des complications de dernière minute, les candidats sont encouragés à remplir leur formulaire de demande le plus tôt possible.

QUELS SONT
LES CRITÈRES DE
SÉLECTION ?

2. Procédures d'évaluation et de sélection

- Le Fonds peut demander des informations supplémentaires pour son examen des demandes.
- Un comité indépendant examinera les propositions et retiendra celles qui remplissent le mieux les critères de sélection pour chaque ligne de subvention.
- Les demandeurs sélectionnés en seront informés au plus tard le 30 juin 2011.
- Avant de signer un contrat avec l'OIT, les éventuels futurs partenaires prépareront un plan de travail et un budget détaillé qui serviront de base à la programmation des objectifs. L'approbation finale dépendra de la présentation satisfaisante de ces plans.

Les demandes seront évaluées, selon les cas, sur la base des critères ci-après. Le Comité de pilotage indépendant du Fonds, qui sélectionne les bénéficiaires, accorde la priorité aux demandes qui optimisent les avantages pour les clients.

1. Clients et analyse du marché (15 points)

- 1.1 L'innovation proposée réduira-t-elle la vulnérabilité des ménages à faibles revenus ?
- 1.2 La demande prend-elle en considération les besoins, préférences et caractéristiques du marché cible, hommes et femmes ?
- 1.3 L'innovation a-t-elle le potentiel de servir un grand nombre de personnes ?

2. Viabilité de l'idée et du projet (25 points)

- 2.1 Le projet vise-t-il la viabilité ?
- 2.2 Semble-t-il réalisable ? Existe-t-il des justifications crédibles à son appui ? Est-il possible de l'exécuter à l'échelle prévue ?
- 2.3 Le candidat a-t-il recensé les risques associés au projet et proposé des stratégies de gestion efficaces ?
- 2.4 L'environnement réglementaire permet-il de lancer le projet tel que présenté ?
- 2.5 Le budget est-il suffisant pour les activités proposées ?

3. Capacités du candidat (25 points)

- 3.1 Le candidat a-t-il la capacité, l'expertise technique et la motivation nécessaires pour gérer ce projet ?
- 3.2 Le candidat a-t-il rempli son formulaire de demande de manière claire et précise ?
- 3.3 Le candidat est-il capable d'établir des rapports financiers adéquats et existe-t-il des systèmes et contrôles appropriés ? Le candidat est-il financièrement viable et stable ?
- 3.4 Le candidat cofinancera-t-il le projet à hauteur de 25 % au moins ?
- 3.5 Le candidat semble-t-il apte à évaluer correctement l'impact de toute nouvelle technologie (pour les demandes dans lesquelles cette évaluation est proposée) ?
- 3.6 S'il s'agit d'un consortium, les organisations qui le composent ont-elles toutes les chances de collaborer efficacement ?

4. Pertinence stratégique (35 points)

- 4.1 La candidature répond-elle aux priorités et aux objectifs d'apprentissage du Fonds ?
- 4.2 Porte-t-elle sur des éléments novateurs ?
- 4.3 L'initiative apportera-t-elle une valeur ajoutée aux pauvres, hommes et femmes, sous la forme par exemple d'une réduction des coûts, d'avantages accrus, d'un accès élargi ou d'un service amélioré ?
- 4.4 Si elle aboutit, pourra-t-elle être répliquable ?
- 4.5 Ce projet permettra-t-il de répondre à certaines des questions clés en matière d'échelle et d'efficacité présentées page 4 ?
- 4.6 La proposition contribue-t-elle à diversifier les types de bénéficiaires du Fonds ?

À propos de l'OIT

L'Organisation internationale du travail (OIT) est l'institution des Nations unies qui a pour mission d'accroître les chances de tous d'obtenir un travail décent et productif dans le respect de la liberté, de l'équité, du besoin de sécurité et de la dignité humaine. Elle a pour principaux buts de promouvoir les droits au travail, d'encourager l'offre d'emplois décents, de renforcer la protection sociale et de favoriser le dialogue dans les relations du travail. L'OIT est la seule institution « tripartite » des Nations unies : elle regroupe des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs qui élaborent conjointement ses politiques et programmes.

Dans le cadre du Programme de finance sociale de l'Organisation internationale du Travail, le Fonds pour l'innovation en micro-assurance a pour mission d'accroître la disponibilité de produits d'assurance de qualité pour les familles à faibles revenus du monde en développement afin de les aider à se protéger des risques et à sortir de la pauvreté. Le Fonds a été créé en 2008 avec le soutien financier de la Fondation Bill & Melinda Gates.

Fondation Bill & Melinda Gates

Guidée par l'intime conviction que toutes les vies sont d'égale valeur, la Fondation Bill & Melinda Gates œuvre pour aider les humains à mener une existence saine et productive. Dans les pays en développement, la mission de la fondation est axée sur l'amélioration de la santé des habitants et la création d'occasions pour eux de sortir de leur extrême pauvreté et de manger à leur faim. Aux États-Unis, elle cherche à s'assurer que tous les citoyens – particulièrement ceux qui sont les plus démunis – aient accès aux opportunités nécessaires à leur réussite à l'école et dans la vie. Basée à Seattle, dans l'État de Washington, la fondation est dirigée par Jeff Raikes, le directeur général, et par le co-président William H. Gates Sr, et elle bénéficie des conseils de Bill & Melinda Gates et de Warren Buffett. Pour en savoir plus, veuillez visiter le site www.gatesfoundation.org ou vous joindre à la conversation sur [Facebook](#) et [Twitter](#).

Cette subvention fait partie de l'initiative « Services financiers pour les pauvres » de la fondation. Elle travaille avec de nombreux partenaires publics et privés dans le but de maîtriser les technologies et l'innovation servant à apporter des comptes d'épargne abordables de qualité ainsi que d'autres services financiers directement aux pauvres vivant dans le monde en développement. La fondation est convaincue que la mise de côté de petites sommes d'argent dans un endroit sûr permet aux personnes de se prémunir contre les risques, de se constituer des actifs et de créer des opportunités pour la prochaine génération.

La Fondation Z Zurich de Zurich Financial Services finance la Série 5. Sa mission est de fournir aux populations les connaissances et les ressources nécessaires pour mieux gérer les changements et les risques dans leur vie et dans le monde qui les entoure. La micro-assurance est un outil efficace pour aider les segments de population marginalisés et vulnérables à mieux gérer les risques.



Bureau
international
du Travail



SÉRIE 5
NOVEMBRE 2010

FONDS POUR L'INNOVATION EN MICRO-ASSURANCE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Date limite de soumission :

Pour être prises en considération dans le cadre de cette cinquième série de subventions, les demandes doivent être adressées au Fonds pour l'innovation en micro-assurance, par voie électronique sur le site www.ilo.org/microinsurance, au plus tard le **25 janvier 2011, à 17h00, heure d'Europe centrale.**

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

- 1.1** S'agit-il de la demande d'un consortium ?
Veuillez cocher la case correspondante : Yes No
Dans l'affirmative, veuillez soumettre la partie 1 du formulaire dûment remplie pour chaque membre du consortium et veuillez indiquer quel est le demandeur principal.

.....

- 1.2** Nom du demandeur (par ex. nom de la compagnie)

.....

- 1.3** Nom et titre de la personne à contacter

.....

- 1.4** Adresse électronique

.....

- 1.5** Site web

.....

- 1.6** Numéro de téléphone, avec l'indicatif du pays

.....

- 1.7** Numéro de télécopie, avec l'indicatif du pays

.....

- 1.8** Adresse postale, avec le code-pays et le code postal

.....

1.9 Type d'organisation : veuillez cocher la case correspondant au statut qui convient le mieux

SANS BUT LUCRATIF	A BUT LUCRATIF
<input type="checkbox"/> Etablissement universitaire/institut de recherche	<input type="checkbox"/> Institution financière bancaire ou non bancaire
<input type="checkbox"/> Coopérative	<input type="checkbox"/> Courtier en assurance ou agent d'assurance
<input type="checkbox"/> Association patronale	<input type="checkbox"/> Compagnie d'assurance
<input type="checkbox"/> ONG internationale	<input type="checkbox"/> Société de technologie
<input type="checkbox"/> Syndicat	<input type="checkbox"/> Administrateur tiers autorisé
<input type="checkbox"/> ONG locale	<input type="checkbox"/> Autre organisation à but lucratif (veuillez préciser)
<input type="checkbox"/> Compagnie d'assurance mutuelle ou coopérative	
<input type="checkbox"/> Autre organisation à but non lucratif (veuillez préciser)	

1.10 But, mission ou objectifs de votre organisation
.....

1.11 Date de début des opérations
.....

1.12 Date de début de l'activité de micro-assurance, le cas échéant
.....

2. APERÇU GÉNÉRAL DU PROJET

2.1 Intitulé du projet (maximum 200 caractères, espaces compris)
.....

2.2 Brève description du projet (maximum 1 000 caractères, espaces compris)
.....

2.3 Type de produit (veuillez cocher la case la plus appropriée) :

- a. Agriculture**
- b. Santé**
- c. Vie**
- d. Catastrophes naturelles**
- e. Biens**
- f. Multirisques/produit composite**
- g. Autres (veuillez préciser) :**

2.4 Pays (ou groupe de pays) où le projet sera exécuté

.....

2.5 Budget total proposé (en dollars des Etats Unis)

.....

2.6 Subvention demandée (en dollars des Etats Unis) (Note : celle-ci ne peut pas être supérieure à 75 % du budget total)

.....

Si la somme demandée est inférieure à 100 000 dollars des Etats Unis, les demandeurs ne doivent répondre qu'à six des neuf questions (celles marquées d'un *) dans la section 3 de ce formulaire, et n'ont pas besoin de fournir un modèle financier (annexe 4).

2.7 Durée totale du projet (ne peut pas dépasser 36 mois)

.....

2.8 D'ici à la fin du projet, combien de personnes (et non de familles) à faibles revenus en auront bénéficié (par ex. nombre de vies assurées, nombre de personnes ayant reçu une éducation à la consommation) ?

.....

3. DESCRIPTION DU PROJET

Nombre maximum de caractères : veuillez noter que le nombre maximum de caractères indiqué pour chaque question s'entend espaces compris. Le formulaire de demande en ligne n'acceptera pas les réponses dépassant cette limite.

Tableaux et graphiques : si la demande inclut des tableaux ou des graphiques, ceux-ci doivent être regroupés dans un fichier séparé et joints en annexe 5. Les références aux tableaux ou graphiques en question doivent être incluses dans le texte.

Pour les petites subventions (< 100 000 dollars des Etats Unis) : les demandeurs se contenteront de répondre aux questions marquées d'un * (6 au total).

3.1 Pourquoi ce projet est-il proposé ? Décrivez le problème et expliquez pourquoi une subvention à l'innovation est nécessaire. (2 600 caractères)

3.2 * Décrivez la portée du projet et l'approche retenue. Comment l'activité subventionnée permettra-t-elle de résoudre le(s) problème(s) décrit(s) ci-dessus pour les à faibles revenus ? (5 200 caractères)

3.3 Décrivez le marché cible de ce projet. Quelle est sa taille ? Quelles sont les caractéristiques, y compris les besoins en gestion des risques, de ce groupe ? Lorsque cela est approprié, veuillez indiquer les sources de ces données. (3 900 caractères)

- 3.4** Si le projet réussit, dans quelle mesure ses résultats pourraient-ils être reproduits ? Où et comment ? (2600 caractères)
- 3.5** * Quelles sont les caractéristiques novatrices et expérimentales du projet ? (5200 caractères)
- 3.6** * Indiquez les 3-5 questions clés auxquelles le projet doit aider à répondre et ce que vous pensez apprendre de ce projet. (2 600 caractères)
- 3.7** * Comment allez-vous évaluer les résultats du projet et répondre aux questions indiquées au 3.6 ? (2 600 caractères)
- 3.8** Quels sont les principaux risques associés au projet et comment pourront-ils être atténués ou gérés ? (3 900 caractères). Un financement supplémentaire sera-t-il nécessaire pour gérer les risques décrits et si oui à quelle hauteur et de quelles sources pourra-t-il être obtenu ?
- 3.9** * Expliquez en quoi le(les) demandeur(s) a(ont) les capacités nécessaires à la réussite du projet. (3 900 caractères)

Pour les consortiums, veuillez mentionner toute expérience antérieure d'un travail en commun. (2 600 caractères)

4. ANNEXES (peuvent être soumises sous forme de fichiers Word, Excel ou PDF)

Les annexes 1, 2 et 3 sont exigées pour toutes les demandes. Les projets conçus pour générer des revenus doivent également soumettre l'annexe 4 – cela s'applique à la plupart des demandes, sauf à celles portant sur certains projets d'éducation du consommateur ou concernant la réalisation d'une étude de faisabilité ou d'un plan de développement. Les demandeurs de petites subventions (< 100 000 dollars des Etats Unis) n'ont pas besoin de soumettre l'annexe 4.

Un **modèle de budget** (annexe 1) et un modèle financier (annexe 4) sont proposés sur le site web du Fonds (www.ilo.org/microinsurance). Si cela leur convient mieux, les organisations peuvent utiliser leur propre présentation. Les documents Excel doivent être structurés dans un format facile à imprimer (par ex., formatés pour imprimer une page entière sur papier A4, dans une police de taille 10 ou plus, si le document comporte plusieurs pages, merci de répéter les en-têtes de colonnes et/ou de lignes).

Annexe 1. Budget

Présentez un budget (**en dollars des Etats Unis**) des dépenses et des ressources pour la durée du projet proposé comprenant les éléments suivants :

- une proposition de budget détaillant 1) les fonds de la subvention, 2) les fonds du demandeur et des autres sources, 3) le total des fonds de l'ensemble des sources (somme des fonds provenant de la subvention, du demandeur et des autres sources) ;
- les montants par catégorie de ressources (ci-dessus) pour chacune des périodes d'activité pertinentes (par exemple, une période de versement ou une année), ainsi que le montant total cumulé pour toute la période du projet ;
- la liste des principales hypothèses retenues (par exemple : nombre d'unités, coûts unitaires).

Annexe 2. CV

Veillez fournir les CV ou de brèves biographies des principaux membres du personnel. Ceux-ci ne doivent pas dépasser deux pages par personne.

Annexe 3. Etats financiers

Veillez annexer les états financiers des deux dernières années (s'ils sont disponibles).

Annexe 4. Modèle financier

Requis pour les projets conçus pour générer des revenus et pour lesquels la demande de financement excède 100 000 dollars des Etats Unis.

Veillez fournir à titre d'illustration un modèle de projections financières du projet, faisant ressortir les coûts et les avantages financiers pour le demandeur et ses clients. Ce modèle doit :

- porter sur chacune des périodes d'activité pertinentes (par ex. un trimestre ou une année) et indiquer aussi un montant total cumulé pour toute la période du projet ;
- comporter une liste des principales hypothèses dans des domaines tels que le montant des primes, le nombre des polices, le taux de renouvellement, les coûts des commissions, les ratios de demandes et les ratios administratifs, les coûts de l'informatique et les honoraires de consultants, l'inflation, etc.
- Expliquer comment le projet se poursuivra une fois les fonds de la subvention dépensés.

Annexe 5. Tableaux et graphiques (facultatif)

Au cas où des tableaux et/ou des graphiques seraient nécessaires pour illustrer certaines réponses aux questions de la section 3, veillez les joindre en annexe 5 sous forme de fichier Word, Excel ou pdf.



Bureau
international
du Travail

